Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers la seconde étape des travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Grandson

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de décret accordant un crédit d'ouvrage pour financer la réalisation de la seconde étape des travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Grandson.

Un crédit de quelque 7,2 millions de francs - qu'une subvention fédérale devrait alléger d'environ 1,8 million de francs - sera demandé au Grand Conseil pour la fin des travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Grandson. Ces travaux constituent la deuxième et dernière étape d'un plan général d'intervention proposé début 1999 pour faire face à l'état de conservation déficient du bâtiment constaté par le Gouvernement en 1997.

Déjà réalisée, une première étape a permis de consolider et de restaurer la voûte de la nef, le clocher et les charpentes et couvertures de l'église. Intimement liée à ces travaux, la seconde phase du chantier aboutira à réunifier visuellement les parties historiques de l'édifice et à réorganiser la circulation intérieure. Les choix d'intervention se sont imposés suite à des travaux préparatoires conduits durant la première étape du chantier dans les domaines de l'archéologie, de la restauration d'art, de l'histoire, de la physique du bâtiment et de l'architecture. Il est notamment prévu de restaurer les parties de façades en molasse fortement décrépie pour les ramener à un état comparable aux parties en calcaire relativement bien conservées et de recouvrir l'ensemble d'un badigeon protecteur clair laissant deviner les maçonneries. Les installations de drainage ainsi que le système parafoudre seront revus. A l'intérieur de l'édifice, un " glacis " clair doit encore recouvrir les murs avec le même respect pour la maçonnerie qu'à l'extérieur. Totalement obsolètes, les installations de chauffage, d'éclairage et de sonorisation seront quant à elles remplacées. L'alimentation des nouveaux moyens techniques sera distribuée par le sol. Ces travaux nécessitant de creuser devront être précédés d'une fouille archéologique. Enfin, un nouveau mobilier sera réalisé pour occuper l'espace de la nef et du ch?ur, à l'exclusion des bas-côtés, réorganisant ainsi la circulation à l'intérieur de l'édifice. Le montant du crédit demandé s'appuie sur une mise en soumission des

travaux conformément aux procédures d'adjudication des marchés publics.

Selon la planification, les travaux doivent s'étaler de mars 2003 à décembre 2005. Les fouilles occuperont une bonne partie de la première année, les infrastructures techniques, la deuxième, et la réalisation d'un nouveau sol et du mobilier la troisième.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 octobre 2002

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 M. Eric Perrette, chef du Service des bâtiments, tél. 021 / 316 73 10 M. Bernard Verdon, architecte au Service des bâtiments, tél. 021 / 316 73 49